

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 20 janvier 2026

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Carlier Joseph

Étaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration donnée à David DAMBRUNE, Frédéric LELEU procuration donnée à David DAMBRUNE, Michèle Lefebvre procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, DILLY Etienne

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

Pour : 13 dont 3 par procuration Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n° 3/2026 : Dossier FEDER global de financement sur trois ans de la stratégie numérique territoriale – Mise en place de la vidéo protection sur la commune de Dohem, projet mutualisé avec la CCPL

Par délibération en date du 23 décembre 2023, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a validé sa feuille de route territoriale pour le développement des services et usages numériques tel qu'attendue par le Conseil Régional des Hauts de France pour le ciblage de financements dédiés. Un premier projet est déjà en cours concernant la mise en œuvre d'outils numériques sur la prévention des déchets.

En complément, par la délibération n° 24-12-125, en date du 19 décembre 2024, précisée par délibération n°25-10-098 du 02 octobre 2025, le conseil communautaire a validé l'engagement de la CCPL sur le sujet de l'Internet des Objets (IoT) à savoir la mobilisation de capteurs connectés permettant de rendre plus efficaces les politiques publiques ou améliorer la gestion des équipements et des bâtiments publics en partenariat avec le Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62 fournisseur de services et le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) sur la question de la télérelève de l'eau potable. Concernant la CCPL, le projet concerne notamment les sujets de capteurs de Gestion Technique des bâtiments (maîtrise des fluides, des énergies, alertes, remontées d'alarmes de gestion des équipements...), la maîtrise de l'éclairage public des zones d'activités, la télérelève des Point d'Apport Volontaire Verre et fibreux, la mise en place d'un système de vidéoprotection des bâtiments. Sur ce dernier sujet, le projet associe également les communes de la CCPL volontaires dans le cadre d'une mutualisation des moyens et des compétences.

Ce projet permet aujourd'hui de prévoir le dépôt d'un dossier commun auprès du conseil régional pour solliciter un financement au titre du FEDER 2021-2027 « Smart Territoires » regroupant l'ensemble des partenaires impliqués sur la mise en œuvre d'objectifs et d'outils communs permettant l'amélioration et l'optimisation du service public rendu sur le Pays de Lumbres.

La CCPL propose de solliciter le FEDER pour le compte de l'ensemble des partenaires, afin de financer à la fois à hauteur de 60% les investissements souhaités, et également une partie du fonctionnement des outils incluant le financement du temps passé par les agents pendant trois ans pour la mise en œuvre du projet.

Il est ainsi proposé d'inscrire ces projets dans le cadre d'un dossier FEDER mutualisé intitulé « mise en œuvre de la stratégie Smart territoire du Pays de Lumbres » qui sera déposé par la CCPL, à l'appui des délibérations prises par les organes délibérants de chaque partenaire (SIDEALF, CCPL, Communes volontaires...).

Le projet envisagé s'articule autour des axes suivants :

1. Internet des objets : mise en place de capteurs d'optimisation du service public
2. Mise en place d'un service de vidéoprotection mutualisé à l'échelle du Pays de Lumbres (CCPL, 6 communes volontaires : Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Boisdingham, Dohem, Quercamps, Zudausques)
3. Renforcer l'efficacité du service public à l'aide de l'Intelligence Artificielle (CCPL et les 36 communes)
4. Ressources humaines nécessaires à la conduite de l'opération (CCPL, SIDEALF).

Le montant total de l'opération est de 1 760 298,095 € HT sur 3 ans. Le financement total sollicité auprès du FEDER est de 1 056 178,86 €.

Pour la commune de Dohem, le coût total de l'opération de vidéoprotection, réalisée avec le Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62, s'élève à 32 712,78 €HT, correspondant à un financement FEDER sollicité de 19 627,67 €. Une partie des coûts est mutualisée avec la CCPL (serveur de sauvegarde et de consultation des images, accès par fibre optique dédiés etc...).

Après délibération, le conseil municipal accepte de :

- Valider l'engagement de la commune de Dohem dans ce projet partenarial porté par la CCPL, chef de file, via l'opération de vidéoprotection précitée
- Autoriser Monsieur le Président de la CCPL à déposer ce dossier de financement FEDER commun regroupant l'ensemble des partenaires précités privilégiant la mutualisation au maximum entre les partenaires,
- Inscrire les crédits correspondants à l'opération de vidéoprotection au budget de la commune, étant entendu que la CCPL reversera les financements FEDER à la commune,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat de l'opération Smart territoire ainsi que tout document permettant la bonne mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à la sous-préfecture pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Saint Omer le 06/02/2026

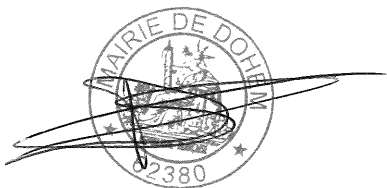
et publication le 07/02/2026

Dohem, le 04/02/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

